

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 05 SEPTEMBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 13

Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre à 17h39, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 28/1288 :

Attribution de subvention à l'Association Parents d'Elèves et Enseignants Jean Albany

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur Mohammad OMARJEE), FERDE Thérèse (par Monsieur MINATCHY Mariot), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Monsieur DAMOUR Kichena), NASSIBOU Guilaine (par Madame GUIEN Marie Claire), KHELIF David (par Madame PAPY Anne Marie), HOARAU Berthe Denise (par Madame SIGISMEAU Béatrice), LORION David (par Monsieur DIJOUX Stéphane), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur RAVAT Adame).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, AHO NIENNE Sandrine, DAFFON Amédée Albert, MOREL Didier, BELLON Stéphen.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.
Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité que la séance se tienne à huis clos par nécessité d'ordre public.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 11 septembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 30 août 2023.



Le Maire

Accusé de réception en préfecture
N° : 1970164-20230905-28-1288-DE
Date de réception : 11/09/2023
Date de réception en préfecture : 11/09/2023

1

Michel FONTAINE

Affaire n°28/1288 : Attribution de subvention à l'Association Parents d'Elèves et Enseignants Jean Albany.

Monde du Handicap - Direction de la Proximité

Le Maire informe l'Assemblée qu'il a été saisi d'une demande de participation financière de la part de l'Association Parents d'Elèves et Enseignants Jean Albany (APEEJA), pour la mise en place d'une kermesse à destination de tous les élèves qui ont contribué à la réussite du spectacle « Dan tan lontan, navé un ti prins ».

C'est un spectacle qui illustre une véritable inclusion des élèves porteurs de handicap scolarisés au sein de l'école.

Le Maire rappelle que cette journée s'est déroulée le 29 juin 2023 dans la cour de l'école Jean Albany où étaient conviés tous les parents et les amis des élèves de l'école.

Le financement de cette opération est opéré sur la ligne budgétaire suivante :
425 65748 260 RE23000055

Considérant que cette association contribue pleinement à la cohésion sociale de ce quartier et au concept du « mieux vivre ensemble », avec notamment la mise en place d'activités ludiques autour de divers ateliers et de structures gonflables,

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 500,00 € (cinq cents euros) à l'Association Parents d'Elèves et Enseignants Jean Albany (APEEJA) pour le financement de cette journée récréative
- **D'AUTORISER** lui ou l'un de ses adjoints délégués dans leur domaine respectifs de compétences à signer toutes les pièces administratives et financières relatives à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

MAIRIE DE SAINT-PIERRE
REUNION
Michel MONTAINE